

A la Société de Médecine de Lyon, Cadiac communiquait récemment le résultat de toute une série d'expériences. Ayant fait inhaler ou ingérer à des cobayes des poussières pures, provenant de la dessiccation à l'obscurité de crachats tuberculeux, à la dose de 25, 50, 75 milligrammes et même de 1 et 2 centigrammes, près de cent de ces animaux ont résisté à l'absorption de ces quantités supérieures à celles qui sont susceptibles de contaminer les aliments ou les fruits qu'on mange.

Il faut faire ingérer 10 centigrammes de ces poussières pour produire exceptionnellement des lésions tuberculeuses.

Ces expériences tendraient à faire croire que les poussières bacillifères ne seraient pas aussi dangereuses qu'on était porté à les croire. Mais il faut des expériences plus nombreuses avant de pouvoir acquiescer à de telles conclusions,

* * *

Le "drame pancréatico-biliaire, dont Dieulafoy faisait il y a quelque temps un si magistral tableau, fut le sujet d'une communication récente à la Société des Sciences Médicales du Centre.

M. Viannay rapportait l'observation d'une malade qui avait présenté l'ensemble typique des symptômes groupés par Dieulafoy sous le nom de syndrome pancréatico-biliaire. C'est une femme de cinquante ans ayant eu deux enfants : l'un serait mort-né ; à la suite du second accouchement, elle aurait eu une péritonite. Il y a vingt-cinq ans, elle fut soignée pour des crises douloureuses abdominales. Il y a six mois, crise analogue avec les caractères très nets de la colique hépatique, sans ictère. En décembre 1907, troisième crise accompagnée cette fois d'un ictère qui se fonda de plus en plus. On constata alors la décoloration absolue des selles et la présence dans l'urine d'une grande quantité de pigments biliaires. La température s'éleva : l'état général déclinant, rapidement on amena la malade à l'hôpital.

Les signes d'obstruction biliaire totale persistaient. La malade, cachectique, déprimée, avait la langue sèche, les traits tirés. La palpitation de l'hypochondre droit révélait seulement un peu de tension douloureuse, sans empatement ni plastron périhépatique.

On pratiqua l'opération. Incision de Kehr ; extraction des calculs et extirpation des deux tiers de la vésicule. Puis incision longitudinale du cystique et bouttonnière à cheval sur l'hépatique et le cholédoque. Cathétérisme du cholédoque. Comme la sonde passait

librement dans le cholédoque on se contenta d'établir un drainage de l'hépatique et de placer le tampon sous-hépatique d'usage en pareil cas.

Les suites opératoires, d'abord incertaines, devinrent bientôt franchement favorables. La bile coula en abondance par la sonde du canal hépatique et l'ictère diminua très rapidement. Quinze jours après on supprima le drainage et on en retira la fin du tamponnement.

Au bout de peu de temps les matières étaient de nouveau colorées. La malade garda pendant deux semaines encore une fistule par laquelle s'écoula d'abord une quantité insignifiante de bile, puis un peu de pus. Actuellement la guérison est complète.

Cette observation est intéressante, car dans les cas de ce genre dont la fréquence a été insoupçonnée jusqu'ici, la chirurgie est toute-puissante : le drainage de l'hépatique est la seule thérapeutique.

Grâce à cette opération, la bile nocive est dérivée pendant quelques semaines. Peu à peu les signes de rétention biliaire et pancréatique, l'ictère, disparaissent. En même temps que la lésion scléreuse du pancréas rétrocede, l'état général s'améliore rapidement.

Telles sont les communications de ces dernières semaines, qui m'ont paru les plus intéressantes à signaler à nos collègues et amis canadiens.

Rapport de la Commission du Bon Lait

Après avoir fait une étude approfondie des règlements en force dans les grandes villes, tant des Etats-Unis que de l'Europe, la Commission a élaboré un règlement provincial pouvant contrôler suffisamment la production du lait, nous arrivant de la campagne, et nous assurer un aliment de première qualité.

Voici une copie de ce règlement provincial que vous soumet la Commission du Bon Lait :

Règlements Provinciaux CONCERNANT L'INDUSTRIE LAITIÈRE PROPOSÉS PAR LA COMMISSION DU BON LAIT

LE PRODUCTEUR

10 Les vaches seront gardées dans un local propre à cette fin, c'est-à-dire une étable suffisamment grande et éclairée et convenablement drainée.